

TITRE DE SÉJOUR

DB1079721

BAYANA Noura

26.07.2018

LIEU DE DELIVRANCE ET DATE DE DÉSUT DE VALIDITÉ

Genève 2 GE, 22.09.2017

CATEGORIE DE TITRES

Autorisation de séjour (B)

OBSERVATIONS Avec activité



AUFENTHALTSTITEL PERMESSO DI SOGGIORNO



TITRE DE SÉJOUR

DB1065759



BAYANA

Farais Nour

VALABLE JUSQU'AU 26.07.2018

LIEU DE DÉLIVRANCE ET DATE DE DÉBUT DE VALIDITÉ

Genève 2 GE, 27.07.2017

Autorisation de séjour (B)

OBSERVATIONS

Avec activité









AUFENTHALTSTITEL PERMESSO DI SOGGIORNO DATE ET LIEU DE RAISSANCE

16.12.1997, Ethiopie

HADDWALITE

Ethiopie

OBSERVATIONS

SYMIC 18231181.7.GE64973CR

Date d'entrée: 24.04.2013

SEXI



ARCHEDB10797211182311817<<<<<< 9712168F1807262ETH<<<<<<<66 BAYANA<<NOURA<<<<<<<

DATE ET LIEU DE NAISSANCE

19.10.2016, Genève

NATIONALITÉ

Ethiopie

OSSERVATIONS

SYMIC 20017619.1.GE64795GS

Date d'entrée: 19.10.2016

SEXE

M



ARCHEDB10657591200176191<<<<<< 1610198M1807262ETH<<<<<<< BAYANA<<FARAIS<NOUR<<<<<<<

Extrait du registre des poursuites

Art. 8a LP

Extrait n° 9118011074X

Référence

Guichet-9118011074X

Office des poursuites Case Postale 208 1211 Genève 8



Madame Noura Bayana rond-point de la Jonction 8 1205 Genève

Nous attestons que, sauf erreur ou omission, Noura Bayana, rond-point de la Jonction 8, 1205 Genève, né(e) le 16.12.1997 ne fait l'objet d'aucune poursuite ou acte de défaut de biens auprès de l'Office des poursuites de Genève

Nombre de pages de l'extrait: 1

Informations juridiques

Selon l'art. 46 LP, le for de la poursuite est au domicile ou au siège du débiteur. Il n'a pas été vérifié que la personne nommée cidessus a effectivement ou a effectivement eu son domicile ou son siège, pendant la période déterminante, dans l'arrondissement de poursuite de l'office des poursuites qui délivre cet extrait. Un autre extrait du registre des poursuites doit être demandé à l'office des poursuites compétent, si le domicile ou le siège se trouve ou s'est trouvé dans un autre arrondissement de poursuite. Le présent extrait recense toutes les poursuites qui ont été introduites durant les cinq dernières années à l'office des poursuites qui délivre cet extrait contre la personne nommée ci-dessus.

Les poursuites suspendues et celles qui n'ont pas été continuées en raison de l'écoulement du délai de l'art. 88 LP sont également énumérées. Les poursuites que le créancier a retirées ne font pas partie de l'information sur les poursuites (art. 8a, al. 3, LP), même si le retrait a eu lieu suite au paiement de la créance. L'information sur les poursuites comprend en outre le nombre d'actes de défaut de biens consécutifs à une saisie établis par l'office des poursuites qui délivre cet extrait, s'ils ne sont pas prescrits et si les montants dus n'ont pas été payés. Les faillites et les actes de défaut de bien consécutifs à une faillite sont énumérés, dans la mesure où ils ont été annoncés à l'office qui délivre cet extrait.

Remarques

La recherche a été effectuée en conformité avec l'article 8a de la LP.

Genève, le 24.01.2018 Office des poursuites

Vanessa Sessa, commise administrative



Case postale 1205 Genève

Madame Noura Bayana Rond-Point-Point de la Jonction 8 1205 Genève Service compétent Agence Principale Jean-Noël

Morard

Bd. St-Georges 71 Case postale 1205 Genève

Votre interlocuteur Jean-Noël Morard Téléphone +41 22 436 32 56

E-mail jeannoel.morard@axa.ch

N° de police 18.916.442

Genève, le 16 janvier 2018

Attestation d'assurance en responsabilité civile privée

Par la présente, nous attestons que

Noura Bayana

dispose actuellement d'une couverture d'assurance en responsabilité civile conclue auprès d'AXA Winterthur, conformément à la loi suisse sur le contrat d'assurance et aux conditions contractuelles convenues. Cette couverture s'applique à la responsabilité civile découlant des dispositions légales (y compris la responsabilité civile du fait de produits) et portant sur

- les dommages corporels (décès, lésions corporelles ou autres atteintes à la santé de personnes);
- les dommages matériels (destruction, endommagement ou perte de choses).

Numéro de police

18.916.442

Somme de garantie

5'000'000.00 CHF

par sinistre pour les dommages corporels et matériels

Validité territoriale

Monde entier

Durée de validité

Du 16.01.2018 au 31.03.2023

Particularités

La couverture en tant que locataire est comprise dans l'assurance.

Veuillez agréer nos meilleures salutations.

Jean-Noël Morard